



## **FOURMI TAPINOMA MAGNUM**

**CULLY MAI 2018**

Cette fourmi originaire des bords de la Méditerranée a été formellement identifiée à Cully en été 2017. Elle est très invasive et sa colonie couvre à ce jour environ 2,5 hectares entre la route de la Corniche et le chemin du Vigny à Cully

### **A savoir :**

- La colonie est très grande et cherche de la nourriture en quantités, d'abord des éléments sucrés (miellat des pucerons et autres sources sucrées) et des protéines sous forme d'autres insectes.
- Les reines sont nombreuses et dispersées dans le sol : pas de fourmillière visible !
- Elle n'est pas dangereuse pour les êtres humains (elle ne pique pas) mais peut devenir très dérangeante . Elle a par contre des effets négatifs sur les espèces locales de fourmis.

### **Stratégie :**

- Le but est d'éradiquer la fourmi Tapinoma magnum du site de Cully.
- Des substances toxiques seront appliquées pour stopper l'expansion de la colonie et d'autres viseront à rendre stériles les reines afin de faire dépérir la colonie.
- Les règles de travail sont d'éviter en priorité que la colonie s'installe dans les bâtiments et de tout entreprendre pour ne pas exporter du couvain.

### **A faire et ne pas faire :**

- Ne pas sortir de terre et de plantes ayant de la terre autour des racines hors du périmètre identifié et des alentours ;
- Dans les zones colonisées, les déchets de jardin comportant de la terre sont momentanément déposés dans les containers des cimetières de Cully et Riex. Les contenus sont par précaution brûlés.
- En cas d'invasion chez vous et si vous avez un doute sur le type de fourmi, appelez sans hésiter un désinsectiseur (Zoocontrol, 079 219 39 69). Si vous appelez un autre spécialiste, précisez que Tapinoma magnum est présente : l'espèce n'est pas aisée à déterminer !

### **Encadrement / soutien :**

- Si la présence de l'espèce est confirmée, les mesures visant à l'éliminer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des habitations seront financées par la Confédération et le Canton.
- Dans un tel cas, l'entreprise de désinsectisation fera parvenir à la Commune avec copie au canton une offre de désinsectisation avec mention du produit qui sera utilisé..
- Des observations régulières seront faites dans le site et ses alentours. Dans ce but, une autorisation sera requise auprès des propriétaires.
- La Commune gère les aspects administratifs (offres, factures, contacts, autotisations, etc).  
Adresse : Commune de Bourg-en-Lavaux, service des infrastructures, Rte de Lausanne 2, 1096 Cully ; personne de contact : Pascal Favey , tél. 021 821 04 41
- La Commune informera via ses pages mensuelles dans *Le Courrier*, hebdomadaire distribué à tous les ménages, son site internet et les piliers publics  
La Commune a mandaté l'entreprise ZOOCONTROL (Gérard Cuendet, tél : 079 219 39 69) pour suivre le chantier des Fortunades et les décharges qui ont reçu les matériaux excavés.

**La Commune et le Canton vous remercient de collaborer face à cette situation si particulière !**